



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 160-21

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre pour la fourniture d'ordinateurs fixes et portables et de tablettes

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévisse à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 160-21

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour la fourniture d'ordinateurs fixes et portables et de tablettes**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique qu'une consultation pour la fourniture d'ordinateurs fixes et portables et de tablettes a été lancée le 13 juillet 2021 dans le cadre d'un groupement de commandes constitué de huit membres : Grand Chambéry, Ville et CCAS de Chambéry, commune et CCAS de La Motte-Servolex, commune et CCAS de La Ravoire, et Savoie Déchets.

Grand Chambéry, en tant que coordonnateur de ce groupement, est chargé de la gestion de la procédure, la signature et la notification des contrats, chaque membre étant chargé de leur exécution.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum, d'une durée de deux ans, renouvelable ensuite pour deux périodes d'un an, soit quatre ans maximum au total. L'accord-cadre est composé de trois lots.

Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- valeur technique : 60 %,
- prix : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 23 septembre 2021 a attribué les trois lots de l'accord-cadre aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant estimatif en € HT
1	Ordinateurs fixes	SCC	282 481 € (part Grand Chambéry : 90 000 €)
2	Ordinateurs portables	SCC	326 447 € (part Grand Chambéry : 110 000 €)
3	Tablettes tactiles	Olinn	12 195 € (part Grand Chambéry : 4 000 €)

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 23 septembre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation de l'accord-cadre pour la fourniture d'ordinateurs fixes et portables et de tablettes selon le détail mentionné ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 160-21

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre pour la fourniture d'ordinateurs fixes et portables et de tablettes

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26036H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26036H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au